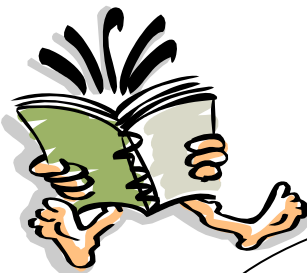


# Accueil après l'école



Lundi – mardi – jeudi  
vendredi  
16 h 30 – 19 h 00



**Rentrée 2018 / 2019 :**  
**Début de l'accueil le jeudi 06 septembre 2018**

Un lieu pour faire ses devoirs accompagnés d'animateurs



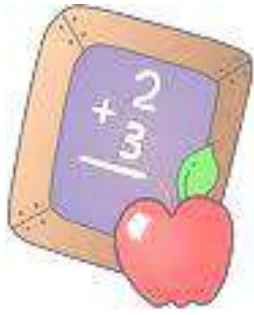
Un lieu pour jouer et réaliser des activités



## Du CP au CM 2

Un accueil à la carte - Départ échelonné possible





Le Centre de Loisirs du CAP - Centre Social propose aux enfants des écoles Primaires de Tonnay-Charente (Plaisance et Sainte - Anne), un accueil après l'école.

Celui - ci a lieu dans les locaux du Centre Social, les lundis, mardis et jeudis entre 16 h 30 et 19 h, ainsi que chaque vendredi dès 16 h 30 jusqu'à 18 h.

Les enfants peuvent y venir irrégulièrement.

Dès la sortie des classes, les membres de l'équipe d'animation prennent en charge votre enfant et l'accompagnent au centre.

A partir de ce moment, votre enfant est sous la responsabilité du CAP - CS.

Cet accueil se compose de trois temps d'activités distincts :

⇒ Un temps de goûter : Fourni par le centre

⇒ Un temps consacré à l'aide aux leçons :



- Ce temps n'a pas pour objet de refaire les leçons vues en classe, ni de faire des exercices complémentaires mais il permet aux enfants volontaires d'effectuer des recherches demandées par les instituteurs et de réciter les leçons, tables ou poèmes à apprendre.

- Le rôle des animateurs, se limite à un accompagnement des enfants. Nous souhaitons que ce travail s'effectue en relation avec les parents qui restent responsables du suivi scolaire de leur(s) enfant(s).

⇒ Un temps d'activités à la carte en fonction de la demande des enfants :

Jeux, ping - pong, vidéo, chant, théâtre, activités manuelles, jeux de société...



La CAF 17 participe au financement de ce lieu d'accueil

**IMPORTANT**

**A partir de septembre 2018,  
notre capacité d'accueil sera réduite.**

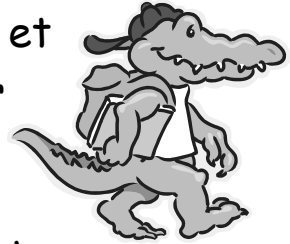
**Pour des raisons d'encadrement, les enfants  
non inscrit à l'avance ne pourront être  
accueilli sur cet accueil.**

**Le nombre de place sera limité par soirée.**



## Modalités d'inscription, tarifs et facturation

Il faut, pour participer à cette activité, remplir un dossier d'inscription, une autorisation parentale et une fiche sanitaire de liaison (disponible sur [www.captonnay.org](http://www.captonnay.org)).



L'enfant doit être adhérent au CAP - Centre Social, soit 12 euros pour l'année.

Le tarif par soirée de cet accueil est de soit 1 € 05, 1 € 55 ou 1 € 80.

Il varie en fonction selon que la famille soit allocataire ou non de la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente Maritime.

Le règlement se fait au mois, en fonction de jours ou l'enfant est venu. La facture est envoyée au domicile des parents.

**Pour pouvoir être pris en charge par l'équipe d'animation à la sortie de la classe, les enfants doivent obligatoirement être pré inscrit.**

**Pour cela, les parents doivent compléter, chaque mois, une fiche prévisionnelle de la venue de l'enfant.**

La commune de Tonnay - Charente et la Caisse d'Allocation Familiale de la Charente Maritime concourent aux financements de cette action.